

# Informations importantes

---

## **Informations sur votre Convention collective**

- Lisez et consultez régulièrement la convention collective.
- Connaissez toutes les dispositions qui sont incluses dans la convention collective et qui s'appliquent à votre lieu de travail.
- Parlez des dispositions avec les dirigeant(e)s de votre Section locale ainsi qu'avec d'autres délégué(e)s syndicaux.
- Discutez des dispositions avec les membres lors des assemblées syndicales.

## **Informations sur votre lieu de travail**

Les délégué(e)s syndicaux doivent connaître leur lieu de travail et dans la mesure du possible, les responsabilités de chaque employé(e).

- Connaissez tous les membres de votre groupe.
- Apprenez toutes les grilles salariales.
- Renseignez-vous sur le système de prime de rendement des employé(e)s, s'il y a lieu.
- Procurez-vous une liste d'ancienneté.

## **Informations sur vos membres**

Tout le monde est différent. En cas de grief, par exemple, plusieurs vous fourniront facilement toute l'information pertinente, tandis que d'autres en auront de la difficulté. Certains vous présenteront des dossiers complets, alors que d'autres n'en auront pas pris l'initiative. Il y en a qui auront des problèmes personnels. Vous serez en mesure d'aider vos membres de manière plus efficace si vous les connaissez bien.